



BROCANTE / VIDE GRENIER

SAMEDI 08 AOÛT 2026 à PORT-DES-BARQUES

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

☐ **PROFESSIONNEL**

Dénomination sociale : _____

N°SIRET : _____

☐ Je reconnais l'exactitude des renseignements ci-dessus et j'accepte le règlement (*).

☐ **PARTICULIER**

Participant non professionnel à la brocante de Port-des-Barques du 08 AOÛT 2026, déclare sur l'honneur (2 ventes maximum dans l'année en cours) :

☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

OU ☐ avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à :

Lieu : _____ Date : _____

☐ J'ai lu et accepte le règlement et déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (*).

Emplacement

Tarif : 3€/Mètre linéaire

☐ avec remorque : 3 ml minimum

☐ avec véhicule : 5 ml minimum

Je souhaite réserver _____ mètres X 3€ = €

Règlement à l'ordre : « **Comité des fêtes de l'estuaire** »

Date limite d'inscription : 06 AOÛT 2026

Merci d'envoyer votre inscription accompagnée, de votre règlement et de la photocopie Recto/Verso de votre pièce d'identité à :

Comité des fêtes de l'estuaire
Mairie
Square Guy Rivière
17730 Port des Barques

Fait à _____
le _____

[signature]

L'envoi de votre bulletin vaut acceptation du règlement.

(*) Règlement intérieur sur le site du comité des fêtes de l'estuaire

Comité des fêtes de l'estuaire, Mairie, square Guy Rivière, 17730 Port des Barques
Courriel : resacfepdb@gmail.com – Site : <http://www.comitedesfetesdelestuaire.com>



BROCANTE / VIDE GRENIER

SAMEDI 08 AOÛT 2026 à PORT-DES-BARQUES

Règlement pour les exposants.

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par tous les exposants (professionnels ou particuliers).

1. Il est interdit de vendre toute arme à feu, munitions, animaux de toutes sortes et tous produits illicites.
2. Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés.
3. Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.
4. L'exposant accepte le règlement concernant notamment les particuliers, voulant participer à ce vide-greniers/brocante à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par selon la réglementation en vigueur.
5. Les professionnels inscrits au registre du commerce ou autoentrepreneur etc... peuvent participer.
6. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance.
7. La mise en place se fait à partir **de 13h30 jusqu'à 15h**. Après 15 heures, seuls les véhicules d'urgence et d'intervention seront autorisés sur le site.
8. Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.
9. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
10. Le comité des fêtes de l'estuaire organisateur se réserve le droit de placer et d'attribuer les emplacements.
11. Afin d'éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel.
12. Aucun matériel ne sera fourni par l'organisateur (tables, chaises, parasols...).
13. En cas d'intempéries, l'animation sera maintenue sans remboursement, sauf sur annulation ou avis défavorable de la préfecture.
14. J'autorise le comité des fêtes de l'estuaire à utiliser mes coordonnées pour l'envoi de newsletters, sauf avis contraire de ma part.

Téléphone brocante : 07. 81. 19. 91. 48

Courriel : resacfepdb@gmail.com